

Politique culturelle

Commission scolaire Saint-Hyacinthe

« La culture, c'est la mémoire du peuple, la conscience collective de la continuité historique, le mode de penser et de vivre. » Milan Kundera

17 avril 2018

Adopté au conseil des commissaires le 17 avril 2018

Préambule

Avant même de poser les bases d'une politique culturelle se pose une question sémantique : qu'est-ce que la culture? L'UNESCO la définit comme « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »¹

Dans son acceptation la plus large, la culture comprend différents aspects : anthropologique, historique, artistique, littéraire, linguistique, sociologique, territoriale, scientifique, technologique, médiatique, etc.

Les définitions proposées ici ouvrent la voie à une conception de la culture où cette dernière se présente à la fois comme objet et comme rapport.

Dans une perspective éducative, la culture enrichit l'univers intellectuel, physique, affectif, social et moral de la personne. Elle permet aussi de développer l'esprit critique, la réflexion et l'ouverture d'esprit. Par ailleurs, une relation étroite entre la culture et l'individu participe à la construction d'un rapport à soi, aux autres et au monde.

« De tous les plaidoyers en faveur de la culture présentée lors de la Commission parlementaire, un point fort, sinon central, se dégage, soit la nécessité que le système scolaire contribue, du primaire à l'université, au développement culturel du Québec. [...]

L'accès au monde de la culture et des arts suppose une familiarisation avec les œuvres et l'univers culturel ; tout objectif de démocratisation de la culture se tourne donc forcément vers l'école, qui doit jouer un rôle fondamental pour ouvrir la voie aux valeurs culturelles.»²

C'est dans cet esprit que s'est entamée une réflexion depuis quelques années sur l'importance de la culture à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe. La présente politique en est ainsi l'aboutissement.

Par sa politique culturelle, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe veut soutenir ses établissements scolaires dans leur rôle de développement culturel. Comme on peut le lire dans les programmes de formation de l'école québécoise, l'école a un rôle actif au regard de la culture et dans la promotion de celle-ci.

¹ Définition de l'[UNESCO](#) de la culture, Déclaration de [Mexico](#) sur les [politiques culturelles](#). Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août [1982](#)

² Politique culturelle du Québec

Contexte

Les régions maskoutaine et *valoise* représentent un terreau culturel important au Québec. D'importants pans de l'histoire culturelle québécoise s'y sont déroulés.

Encore aujourd'hui, la région regorge de témoins de cette richesse. Certains y sont passeurs culturels, d'autres jouent le rôle de précurseurs d'une culture bouillonnante, constamment en évolution.

Tous ces acteurs contribuent au rayonnement et au développement culturel de la région. La Commission scolaire, dans le cadre de la rédaction de cette politique culturelle, harmonise sa voix à la leur, en s'associant certains de ces partenaires culturels dans cette démarche. Il en ressort des choix propres à la Commission scolaire, qui demeurent en cohérence avec les valeurs et les orientations des partenaires culturels.

Fondements

La politique culturelle de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe s'appuie sur les encadrements légaux, ministériels et locaux suivants :

Loi sur l'instruction publique, articles 36, 97.

Les écoles et les centres sont destinés à collaborer au développement social et culturel de la communauté.

Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, article 5, point 3.

Des services d'animation, sur les plans sportif, culturel et social doivent faire partie des services complémentaires.

Politique culturelle du Québec « Notre culture, notre avenir », 1992.

« Renforcer l'éducation et la sensibilisation aux arts et à la culture » en reconnaissant l'école comme « voie privilégiée d'accès à la culture ».

« L'école, tout un programme » énoncé de politique éducative 2001, p.3.

Le contenu culturel du menu scolaire doit être enrichi.

Programme de formation de l'école québécoise 2001, p.4.

L'école a donc un rôle actif à jouer au regard de la culture, entendue comme un fruit de l'activité de l'intelligence humaine, non seulement d'hier, mais d'aujourd'hui.

Politique linguistique de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, 2011, p.7

Tous les acteurs de la Commission scolaire [...] valorisent la culture de la langue française telle que se manifeste au Québec et dans toute la francophonie, notamment par la promotion de la littérature francophone et par la présence de la culture francophone à l'école.

Cadre de référence « Intégration scolaire et éducation interculturelle » de la commission scolaire de Saint-Hyacinthe, 2009, p.8

Le français, langue commune de la vie publique et véhicule de culture, sera valorisé par la communauté éducative.

Orientations

Par la mise en valeur de la culture, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe s'engage à :

1. Contribuer de façon significative au rayonnement et au développement de la culture dans ses établissements en valorisant l'épanouissement culturel des élèves et du personnel.
2. Créer des conditions favorables permettant l'intégration de la dimension culturelle dans le quotidien des élèves et du personnel.
3. Favoriser le partenariat et la concertation avec divers organismes et personnes œuvrant dans le milieu culturel de son territoire et sa région.
4. Développer le principe de l'Agent culturel, dans les différents établissements du territoire de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe.

Rôles et responsabilités

LA COMMISSION SCOLAIRE

Diffuser et promouvoir la politique culturelle.

Encourager les initiatives des établissements qui font la promotion de la culture en général. Favoriser le partenariat avec la communauté.

Mettre en place un comité culturel à la Commission scolaire et le soutenir.

LES SERVICES ÉDUCATIFS

Assurer la diffusion des actions du comité culturel de la Commission scolaire.

Proposer aux enseignants des pistes d'enrichissement culturel.

LE COMITÉ CULTUREL DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Élaborer un plan d'action lié à la politique culturelle de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et le réviser annuellement.

Recueillir et diffuser les propositions des différents programmes et partenaires culturels.

Composition

Le comité culturel est formé de commissaires, d'un membre du comité de parents, de directions d'établissement, d'enseignants, de représentants des Services éducatifs aux jeunes et aux adultes, et d'autres membres de son personnel ainsi que de représentants de la communauté.

LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Appliquer la politique culturelle.

Faire connaître les activités culturelles vécues dans son établissement.

LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Prendre connaissance de la politique culturelle.

Encourager l'intégration de la dimension culturelle aux activités de l'école.

L'ENSEIGNANT

Agir en tant que « passeur culturel » en exploitant les nombreuses références culturelles.

Valoriser l'ouverture à la diversité culturelle.

L'ÉLÈVE

Participe à la planification, à la réalisation et à l'appréciation des activités culturelles.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le Conseil des commissaires.